

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juillet 2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 07 juillet 2021 à 20 heures 30.

Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Phillip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents : Laure BRICHET VIVIANT, excusée

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mr Fabrice COTTET à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 08 juin 2021 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 08 juin 2021.

1° PROGRAMME FORET 2022 : Madame Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs coupes étaient prévues au plan d'aménagement pour l'année 2022. Monsieur Jérémie Cottarel correspondant ONF de la commune propose de reporter les parcelles 1 et 2 en 2023 et 2024 dans l'objectif de mieux répartir les coupes sur les années à venir. Il est proposé de maintenir la parcelle 6 en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal maintient la parcelle 6 en 2022 avec une vente sur pied et repousse les parcelles 1 et 2 en 2023/2024.

2° TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES : Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal les tarifs en vigueur actuellement pour les services périscolaires du RPI Arith – Saint François – Le Noyer, à savoir :

- repas : 5,10 €
- garderie matin de 7 h ½ à 8 h 20 : 1 €
- garderie soir de 16 h ½ à 18 h : 1 €
- garderie soir de 18 h à 18 h ½ : 1 €

et précise que les tarifs de la garderie n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions de tarif faites par la commission scolaire qui sont portées à :
 - repas enfant ou adulte : 5,10 €
 - garderie pendant le temps du repas si l'enfant apporte son repas dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : 2 €
 - garderie matin de 7 h ½ à 8 h 20 : 1,50 €
 - garderie soir de 16 h ½ à 18 h : 2,50 € (goûter fourni)
 - garderie soir de 16 h ½ à 18 h : 2 € si l'enfant apporte son goûter dans le cadre d'un PAI
 - garderie soir 18 h à 18 h ½ : 1,50 €
 - pénalité de 20 € si les parents ne sont pas venus chercher leur(s) enfant(s) pour 18 h ½
- DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

La commune va acquérir un téléphone portable qui sera utilisé par les agents du service périscolaire. Il sera demandé aux parents d'élèves d'utiliser ce numéro de téléphone et en aucun cas d'utiliser le numéro de téléphone personnel des agents.

3° REGLEMENTS INTERIEURS GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE : les règlements ont été étudiés au préalable par les membres du conseil municipal qui, après discussion, font quelques remarques.

Il sera précisé dans ces documents que :

- en cas de règlement par prélèvement, le formulaire SEPA est à remplir en mairie,
- en cas de maladie ou d'accident, les parents s'engagent à venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les règlements intérieurs garderie et restaurant périscolaire reprenant les remarques formulées ainsi que les tarifs votés précédemment.

4° TRAVAUX :

✚ Eglise : le marché a été mis en ligne et la remise des offres est fixée au 09 juillet 2021. Les commissions d'appel d'offres et travaux se réuniront le 20 juillet pour l'ouverture des plis.

Suite à l'ouverture des plis Monsieur PERRON devra remettre son rapport d'analyse des offres dans les meilleurs délais.

✚ Sécurisation préau, entrée école et abords : A ce jour nous n'avons toujours pas reçu le devis modifié de l'entreprise PRICAZ.

✚ Porte atelier communal : suite à la panne de la porte sectionnelle de l'atelier communal, plusieurs devis ont été demandés. Seule la société F.E.A a répondu en proposant :

- o soit le remplacement des ressorts, installation de sécurités ressorts et sécurités câble et remplacement des câbles pour un montant HT de 2 037,71 €
- o soit le remplacement de la porte complète pour un montant HT de 3 980 €.

Le conseil municipal décide de changer complètement la porte sectionnelle. Le devis accepté sera retourné à F.E.A.

✚ Intempéries du 23 juin 2021 : des dégâts ont été causés chez les particuliers, sur la voirie communale et sur le réseau unitaire.

Un dossier au titre des catastrophes naturelles a été déposé auprès des services de la Préfecture. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, un technicien du RTM (Restauration des Terrains de Montagne) s'est rendu sur place en présence de Madame le Maire et le 1^{er} adjoint le vendredi 9 juillet afin de rédiger un rapport.

✚ Parking de Greson- Le Mariet

Suite aux intempéries du 23 juin le parking a subi de gros dégâts. L'intervention d'une balayeuse a été nécessaire sur le parking. Le ruissellement de très forte intensité a fait ressortir des fentes importantes au niveau de l'enrobé qui nécessite un traitement sans quoi la détérioration de l'enrobé du parking va s'aggraver de manière rapide. L'état actuel de parking ne permet pas actuellement la réalisation du marquage signé avec l'entreprise AXIALIS.

Suite à des demandes de prix la reprise des fentes où la réalisation d'un bicouche, les solutions sont équivalentes financièrement. La réalisation d'un bicouche n'est pas souhaitée par le conseil municipal car pas adaptée à l'utilisation du parking.

Madame le Maire propose d'étudier les financements possibles auprès du Syndicat Mixte Station des Bauges et de Grand Chambéry pour la reprise de ces enrobés.

✚ Monsieur Oberson, Pousse Pousse Café, n'a pas souhaité renouveler sa demande d'occupation du domaine public (parking Greson-Le Mariet) pour son activité ambulante de coffee shop / pâtisserie.

✚ Lundi 12 juillet le chantier éco citoyens débutera sur la commune

✚ Prochain conseil municipal : mardi 31 août 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire, Cécile TRAHAND

